

Réattribution logements « WUNNEN AM PARK »





Réattribution logements « WUNNEN AM PARK »

La commune de Mondercange met en vente deux maisons unifamiliales à coût modéré dans le lotissement à caractère social « Wunnen am Park » afin de soutenir ses jeunes habitants à s'insérer pleinement dans une vie indépendante.

Intéressé(e/s) par une maison à coût modéré ?

Inscrivez-vous d'ores et déjà sur notre liste des personnes intéressées à acquérir un logement dans notre commune. Ainsi, vous serez informé(e/s) de la prochaine phase de vente !

Maison N° 7 prix de vente: 517.178,72.- €



Maison N° 17 prix de vente: 536.229,78.- €



Une visite des lieux se tiendra les:

Vendredi le 17 décembre 2021	14h00 à 16h00
Samedi le 18 décembre 2021	9h00 à 12h00



Les visites ont lieu sous le régime COVIDCHECK.

Merci de vous inscrire via wap@mondercange.lu ou par téléphone au **55 05 74 -434**

Conditions et détermination du rang sur la liste d'attente permanente :

L'attribution de logements subventionnés se fait selon un système à points mis en place pour déterminer l'ordre de priorité sur la liste d'attente permanente. Les facteurs suivants sont pris en considération :

- Conditions de résidence
- Nombre d'enfants à charge du demandeur
- Situation personnelle du demandeur
- Temps d'inscription sur la liste d'attente permanente

Ces facteurs s'appliquent uniquement au demandeur du logement subventionné. En cas d'égalité de points, les demandeurs seront départagés par tirage au sort en présence d'un huissier de justice.

a) Condition de résidence

Maximum de points pouvant être obtenus : 30
1 point est attribué par année de résidence dans la commune de Mondercange. Si le demandeur réside depuis sa naissance dans la commune de Mondercange, le maximum de 30 points est attribué d'office. Le fait de non-résidence dans la commune de Mondercange depuis plus de 5 ans entraîne, à partir de la 6ième année, le retrait de 1 point par an.
Seule la condition de résidence du demandeur est prise en compte.

DUREE DE RÉSIDENCE	POINTS
1 an	1 point
30 ans et plus	30 points
Résident dans la commune de Mondercange depuis la naissance	30 points
Non résident de la commune de Mondercange depuis plus de 5 ans	-1 point par an à partir de la sixième année de non résidence

b) Nombre d'enfants à charge du demandeur

Maximum de points pouvant être obtenus : 20
Maximum d'enfants pris en considération : 2

NOMBRE D'ENFANTS	POINTS
1 enfant	10 points
2 enfants ou plus	20 points

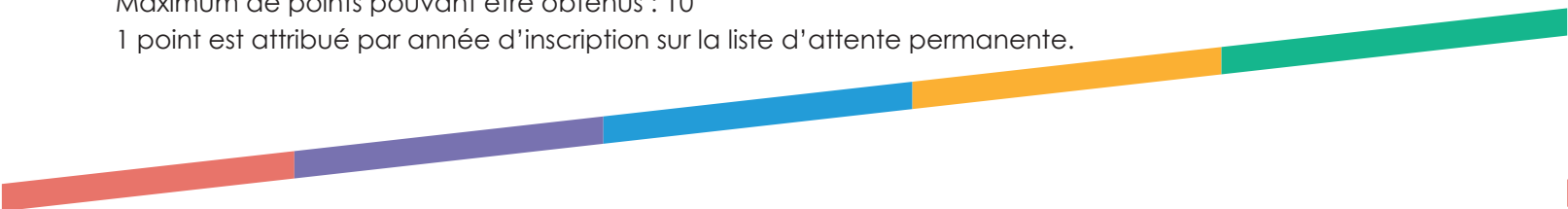
c) Situation personnelle du demandeur

Maximum de points pouvant être obtenus : 30

SITUATION	POINTS
Marié/en partenariat légal	30 points
Monoparental	20 points
Célibataire sans enfants	10 points
Lieu de travail dans la commune	5 points

d) Temps d'inscription sur la liste d'attente permanente

Maximum de points pouvant être obtenus : 10
1 point est attribué par année d'inscription sur la liste d'attente permanente.



Candidature en vue de l'attribution d'un logement au lotissement « WUNNEN AM PARK »

1. Conditions préalables

Afin d'être éligible pour l'acquisition d'un logement subventionné, les conditions suivantes sont à remplir :

- Ne pas être propriétaire ni usufruitier d'un logement au G-D de Luxembourg ou dans un autre pays.
Lorsque vous ne remplissez pas cette condition, vous devez vous engager formellement à vendre votre logement actuel au plus tard 6 mois après la remise des clés.
- Être bénéficiaire de la prime d'acquisition de l'Etat.

2. Données personnelles

Les facteurs suivants déterminent l'ordre de priorité sur la liste d'attente :

- Conditions de résidence
- Nombre d'enfants à charge
- Situation personnelle du demandeur
- Temps d'inscription sur la liste d'attente permanente

a) le demandeur

Nom		Prénom
Nom de jeune fille		
Matricule sociale		
Lieu de naissance		Date de naissance
Etat civil	☐ marié(e) ☐ en partenariat ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(é)	
Rue		Numéro
Localité		Code postal
Téléphone		GSM
Habitant de la commune de Mondercange	Depuis le _____	Du _____ au _____
Profession		
Employeur		

b) le conjoint/partenaire du demandeur

Nom		Prénom
Nom de jeune fille		
Matricule sociale		
Lieu de naissance		Date de naissance
Etat civil	☐ marié(e) ☐ en partenariat	
Rue		Numéro
Localité		Code postal
Téléphone		GSM

c) enfant(s) à charge du demandeur
(seul les enfants à charge du demandeur sont pris en compte)

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	

d) autre(s) personne(s) faisant partie du ménage

Nom	Prénom	Matricule	Sexe	Relation avec le demandeur



Déclaration sur l'honneur

Par la présente, le demandeur déclare sur son honneur que toutes les informations nominatives et personnelles mentionnées dans la présente demande sont correctes. Il autorise l'Administration communale de Mondercange à les vérifier en collaboration avec les acteurs du terrain.
En outre, il accepte que ces informations soient saisies dans un fichier utilisé et tenu à jour par l'Administration communale de Mondercange à des fins de gestion des demandes.

Date et lieu : _____

Signature du demandeur : _____

Signature du conjoint/partenaire : _____

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- o Copie de la carte d'identité de chaque membre du ménage ;
- o Certificat de résidence élargi délivré par l'Administration communale ;
- o Certificat attestant le montant des allocations familiales et de l'allocation d'éducation, établi par la « Caisse Nationale des Prestations Familiales », www.cnpf.lu ;
- o Certificat récent d'affiliation auprès du Centre commun de la sécurité sociale www.ccss.lu de toutes les personnes faisant partie du ménage ;
- o Certificat récent attestant que le demandeur et son conjoint ne sont ni propriétaires, ni usufruitiers d'un logement au Luxembourg, délivré par le Service des Evaluations immobilières, 5 rue de Hollerich à L-1023 Luxembourg, respectivement une déclaration sur l'honneur que le bien sera vendu au plus tard le jour de la remise des clefs.
- o Déclaration sur l'honneur que le demandeur et son conjoint ne sont pas propriétaires d'un logement à l'étranger.
- o Preuve que le demandeur a droit à la prime d'acquisition délivrée par le guichet unique des aides au logement, 11 rue de Hollerich à L-1741 Luxembourg

**La date limite pour la remise des dossiers de candidature pour
la vente des maisons 7 et 17, Bei der Kazebaach est fixée au**

15 février 2022.

L'inscription sur la liste d'attente reste ouverte et pourra se faire à tout moment.



